

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **23e jour du mois de novembre 2020**, à huis clos, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- madame Annie Lamontagne, adjointe de direction
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier suppléant

Il est donc procédé comme suit :

2020-308

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2020-309

DEMANDE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET LOCAL - PROJET DE MARCHÉ PUBLIC - PHASE 1

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a pour projet d'implanter un marché public intérieur et extérieur à Asbestos et que le projet se fera en deux étapes.

CONSIDÉRANT qu'afin de créer un achalandage de la part des clients, mais également des commerçants et d'offrir un marché de Noël, la Ville d'Asbestos entend ouvrir un marché à l'intérieur;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est entendue pour occuper un local voisin du Moulin 7 (St-Luc / du Roi);

CONSIDÉRANT que la Ville s'est entendu avec les gestionnaires de la Micro-brasserie le Moulin 7 afin que ceux-ci agissent comme mandataire de la Ville pour coordonner l'aménagement, recruter les commerçants et opérer le marché;

CONSIDÉRANT qu'à partir de l'été 2021 souhaite que le marché public se tienne à l'extérieur, la présente demande ne vise que la première phase, le marché public intérieur et qu'une deuxième demande sera adressée à la MRC en début d'année 2021 alors que les modalités des différents Fonds liés au FRR seront connues.

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, les aménagements et opérations se feront dans le respect des mesures sanitaires exigées par la Santé publique.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos en implantant un marché intérieur et extérieur souhaite permettre une continuité pour les commerçants, ce qui permettra au site d'Asbestos de se démarquer par rapport aux nombreux marchés publics et que les commerces alimentaires et artisans seront recrutés afin de bien s'intégrer à l'offre commerciale existante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos adresse une demande financière au Fonds région et ruralité - volet local auprès de la MRC des Sources pour un montant de 15 000 \$ pour le projet de marché public - phase 1.

Adoptée

**2020-310
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 18 h 35.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné, directeur
général et greffier suppléant**